

Election 2020 au comité exécutif et au conseil supérieur du tennis Fédération Française de Tennis

Dans le cadre de ses missions prévues à l'article 34.3, al. 3 des statuts de la Fédération Française de Tennis, et en vue de l'élection des membres du comité exécutif et du conseil supérieur du tennis, la commission fédérale de surveillance des opérations électorales (CFSOE) a formulé un avis en date du 9 juin 2020.

Conformément à cet avis, afin notamment de pouvoir bénéficier des dispositions qui seront prises pour le déroulement de la campagne électorale, la commission considèrera comme tête de liste tout candidat situé en première place d'une liste comportant entre 26 et 50 candidats potentiels et ayant été déclarée auprès de la CFSOE **à compter du 15 juin 2020 par lettre recommandée avec accusé de réception** à l'adresse postale suivante : Fédération Française de Tennis – Commission fédérale de surveillance des opérations électorales – 2 avenue Gordon Bennett – 75016 Paris.

Pour chaque candidat potentiel figurant sur la liste susvisée, devront être précisés son état civil, son adresse électronique ainsi que son numéro de licence.

La liste devra être accompagnée pour chacun des candidats y figurant :

- de la copie de la pièce d'identité en cours de validité de chaque candidat (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire),
- d'une déclaration d'acceptation de figurer sur la liste signée par chaque candidat (cf. annexe 1),
- d'une déclaration sur l'honneur de non-condamnation à une peine susceptible de faire obstacle à une inscription sur les listes électorales visée par l'article 18.1 des statuts de la fédération, signée par chaque candidat (cf. annexe 2).

Pour pouvoir être candidat, il convient d'être âgé de 18 ans révolus au jour de l'élection et être titulaire **d'une licence « C » délivrée l'année sportive en cours et l'année sportive précédente par une association sportive affiliée.**

Ne peuvent être candidates :

- les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée définitivement une sanction disciplinaire d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

Les salariés de la Fédération, d'une ligue ou d'un comité départemental ou les agents publics placés auprès de la Fédération, d'une ligue ou d'un comité départemental ne peuvent être candidats.

Est considérée comme salariée, toute personne rémunérée au titre d'un contrat de travail.

Il est précisé que l'enregistrement et la validation du candidat comme tête de liste au sens de l'article 34.4 des statuts de la FFT ne préjugent en rien de la validation des listes officielles qui devront être déposées selon les modalités prévues par l'article 34.3 al. 5 des statuts.

En aucun cas l'enregistrement d'une liste destinée à permettre la désignation d'une tête de liste au sens de l'article 34.4 ne pourra se substituer aux formalités prévues par les statuts et les règlements administratifs de la fédération pour le dépôt et l'enregistrement des candidatures.

Dès lors qu'un candidat sera enregistré par la commission comme tête de liste, il pourra saisir cette dernière sur le fondement de l'article 34.4 des statuts de la Fédération.

ANNEXE 1 : MODELE D'ACCEPTATION SUR LA LISTE

Je soussigné(e),

.....,

Numéro de licence « C » :

Accepte d'être candidat(e) au comité exécutif et au conseil supérieur du tennis sur la liste conduite par..... [\[à préciser\]](#).

Je joins à la présente une photocopie d'un document d'identité en cours de validité (CNI, passeport ou permis de conduire).

Fait à

Le

Signature

ANNEXE 2 : MODELE D'ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE NON-CONDAMNATION

Je soussigné(e),

.....,

Atteste, par la présente, sur l'honneur :

Qu'en tant que citoyen(ne) français(e), je n'ai pas fait l'objet d'une condamnation à une peine faisant obstacle à mon inscription sur les listes électorales. *

Qu'en tant que citoyen(ne) étranger(ère), je n'ai pas fait l'objet d'une condamnation à une peine, qui lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales. *

Fait à

Le

Signature

* Cocher le paragraphe correspondant à votre situation